

de pédagogie l'on se passe bien de conférence.—Pas aussi facilement qu'on semble le croire.—Les traités spéciaux relatifs à l'enseignement, à mon avis, ne suffisent pas : ces ouvrages, pour la plupart, sont assez en dehors des détails multiples de la direction d'une école élémentaire ; ils restent le plus souvent dans le domaine des grands principes sur l'éducation, et ne dépassent guère les limites de certaines méthodes, qui ont souvent besoin d'être modifiées quand il s'agit d'enseigner les petits enfants. En outre, tout le monde sait quelle énorme distance sépare la théorie de la pratique. Et puis, lorsqu'on lit un livre de pédagogie, on admire, la plupart du temps, la profondeur des principes qui y sont développés, la logique que l'on remarque dans l'exposé des méthodes, de même que l'enchaînement des idées, et voilà tout. On finit par se dire : Ce sont de pures abstractions, nullement applicables dans mon école, et l'on continue son petit train.

« Mais dans nos conférences, la chose est bien différente. On attaque de front les erreurs et les inconvénients de telle méthode ; on en expose une autre destinée à remplacer la première ; on développe un procédé qui a pu amener tel ou tel résultat ; chacun indique la marche qu'il a suivie dans l'enseignement d'une branche en particulier, et les succès qu'il a obtenus : en un mot, les remarques de chacun, les conseils que l'expérience a pu lui donner, deviennent la propriété de tous, et retournent au profit de tous.

« Ce n'est pas à dire cependant qu'il faille mettre de côté les traités de pédagogie : au contraire, je voudrais qu'on les étudiât, peut-être plus qu'on ne le fait, et qu'on en discutât les méthodes dans nos séances—c'est-à-dire que, dans mon opinion, il faut recourir à ces deux puissants moyens pour acquérir quelque valeur dans l'enseignement.

« Dans le second cas, et c'est peut-être ici que les instituteurs sont le plus excusables, l'éloignement de la ville, la modicité du traitement que la plupart reçoivent, et, par conséquent, peu propre à faire face aux dépenses de trois voyages par an ; l'obligation où se trouvent un grand nombre de remettre les jours qu'ils ont perdus pour assister aux conférences, bien que cela soit excessivement dans l'intérêt de leurs écoles respectives, ces considérations, dis-je, me paraissent des raisons qui militent beaucoup en faveur de ceux qui ne sont pas encore partie de l'Association. Ajoutez à cela l'apathie de plusieurs, apathie à laquelle ne sont pas étrangers bon nombre d'inspecteurs, ceux qui devraient encourager ces associations de tout leur pouvoir, et vous aurez le motif pour lequel nos conférences sont en apparence si peu prospères. Il y a même lieu de s'étonner qu'elles se soient maintenues jusqu'à présent, et qu'elles aient produits d'aussi heureux résultats.

« Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, et je termine en offrant, au nom de l'Association, mes plus sincères remerciements à M. l'Abbé Verreau, qui a bien voulu honorer nos séances de sa présence, prendre part à nos discussions, et dont l'opinion en matière d'éducation, comme en bien d'autres matières, est d'un si grand poids.

« MM. les inspecteurs Valade, Caron et Grondin, qui, de temps à autre, ont suivi nos conférences, et nous ont mis en demeure de profiter de l'expérience qu'ils ont acquise dans l'enseignement, méritent aussi nos remerciements.

« Nous ne devons pas oublier non plus les propriétaires de la *Minerve* et de l'*Ordre*, qui nous ont généreusement ouvert les colonnes de leurs feuilles respectives, et ont par là donné une preuve de leurs sympathies pour les instituteurs.

« Enfin, Messieurs, tout en vous remerciant pour mon propre compte de l'honneur que vous venez de me faire en m'élisant de nouveau, j'aurais désiré, et cela dans l'intérêt de l'Association, que vous eussiez confié la présidence à des mains plus habiles que les miennes. »

Puis vint le sujet de discussion suivant : « Quelle est la méthode la plus prompte de faire acquérir l'orthographe *syntactique* aux enfants ? »

Cette question fut habilement discutée par M. Verreau, Caron,

Archambault, Emard, Boudrias et Destroismaisons. Voici le résumé des débats :

1o. Il faut, comme principe général, développer autant que possible la mémoire des enfants.

2o. N'enseigner qu'une chose à la fois avant de passer à un autre, c'est-à-dire que, pour ce qui regarde l'objet de la présente discussion, ne faire apprendre que la règle générale, sans tenir compte des différentes exceptions, qui ne doivent venir que lorsque les enfants comprennent bien la règle générale, et peuvent l'appliquer sans difficulté.

3o. Faire écrire aux enfants de nombreux exercices qui soient exclusivement en rapport avec la règle qu'ils étudient.

M. Demers fit ensuite une lecture soignée sur les punitions corporelles dans les écoles primaires. Il ne fit pas preuve d'une trop grande sympathie pour ce système, un peu vieux aujourd'hui ; cependant, il s'efforça de concilier le progrès qu'on veut partout opérer en cette matière avec les exigences qu'on rencontre dans une école d'enfants jeunes et indisciplinés. On trouve d'ailleurs le châtiement corporel prescrit dans l'Écriture-Sainte, et M. Demers en a cité ses exemples assez nombreux. Les sages de l'antiquité l'admettaient aussi comme nécessaire dans un code pénal ; et l'usage immodéré qu'ils ont pu en faire ne prouve pas que ce châtiement soit mauvais quand il est appliqué avec discernement et modération. C'est ici que la prudence de l'instituteur doit s'exercer particulièrement. Car il ne peut pas oublier que le châtiement doit corriger, et non pas nuire ; il ne doit nuire ni à l'instituteur par la manière inconsidérée dont il le donnerait, ni à l'enfant par la mauvaise impression qu'un châtiement mal administré produirait dans son jeune esprit, et même par les blessures qui en résulteraient, comme cela s'est vu quelquefois. Si le corps, qui aide l'âme à mal faire, doit en être puni avec elle, il faut aussi que ni l'un ni l'autre n'en deviennent pires, mais soient au contraire améliorés. Tel a été le fond de la thèse soutenue avec talent par M. Demers ; et nous pouvons dire que ce début est encourageant pour lui et pour tous les instituteurs.

Puis, M. U. E. Archambault nous donne une *causerie sur son voyage aux États-Unis*. Il s'arrêta surtout à nous donner un aperçu du système d'éducation à Boston et de la manière qu'il y fonctionne, de l'architecture des principales institutions, de même que des sommes énormes dépensées par la grande capitale pour la diffusion des lumières. Il parla aussi des mesures coercitives qu'on y emploie pour amener aux écoles les enfants vagabonds, ainsi que ceux dont les parents seraient disposés à négliger l'éducation. Cette matière, aride de soi, fut néanmoins rendue des plus attrayantes par les allusions pleines d'à-propos, et les contrastes piquants que M. Archambault sut semer dans sa narration. Nous avons l'espoir que ce monsieur voudra bien continuer, dans ces séances ultérieures, à nous faire part des observations qu'il a recueillies sur l'éducation aux États-Unis, dans l'importante mission qui lui avait été confiée par les Commissaires d'Écoles Catholiques de cette ville.

La question suivante sera discutée à la prochaine conférence : « Est-il préférable d'appliquer à la discipline dans les écoles le système monarchique ou le système républicain ? »

Et la séance fut ajournée au dernier vendredi d'août, à 10 hrs. précises de l'avant-midi.

WM. FAHEY,  
Secrétaire.

### Revue Mensuelle.

Le 12 d'avril, la Commune de Paris rendait ce décret : « La colonne de la place Vendôme sera démolie : le 10 mai, elle publiait un autre décret portant : « La maison Thiers, située place Georges sera rasée. » La maison de l'historien national, disait ironiquement un journal, tombera en même temps que la colonne du héros national.

Le décret de ces vandales plana pendant un mois sur la colonne, pendant cinq jours sur le toit de M. Thiers. On espérait encore que ce n'était qu'une vaine menace, proférée par un peuple ivre ou furieux ; mais le 16 juin, le monument de bronze fondu par le génie dans le creuset